

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 64/04/2017	Dossier complet le : 28/04/2017	N° d'enregistrement : 2017-005060
CREATION D'UN OUVRAGE HYDRAULIQUE A (Stations de pompage, réseau de desserte)	1. Intitulé du projet AGRICOLE	CELLOUIS NEW YORK OF THE PARTY
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE PARTY.
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	CARCASSONNE AGGLOMERATION	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur le Président Régis BANQUI	ET
RCS / SIRET 2 0 0 0 3 5 7	1 5 0 0 0 1 6 Forme ju	uridique EPCI
Joignez	à votre demande l'annexe obl	igatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie N° de catégorie et sous catégorie

13° c)

(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Prélèvement d'eau de surface dans le fleuve Aude, pour l'irrigation de 722ha de surface Agricole. A terme, il est prévu une compensation des volumes prélevés via Matemale-Puyvalador, directement en amont des points de prélèvement. En attendant la mise en application du PGRE, la compensation sera effectuée depuis Ganguise/Naurouze via le Fresquel. Accord de principe, des services de la DDTM et conforme aux orientations du Plan de Gestion de la Ressource Eau (PGRE).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création de 2 stations de pompage au droit du fleuve Aude + création du réseau de desserte.

- La Surface irriguée est de 722ha dont 513ha sur la station Nord et 209ha sur la station Sud.
- Le besoin en eau est de 536 200m3.
- Le tracé du réseau est adapté de manière à desservir les parcelles agricoles en demande d'irrigation. Il emprunte les chemins de terre, les bas-côtés, les limites de parcelles, le long des routes et les fossés. Le tracé est adapté et spécifique pour les traversées de voiries et de cours d'eau, les passages à proximité des zones urbaines.
- le projet prévoit : 43 îlots culturaux irrigués via la station Nord, et 19 îlots culturaux irrigués via la station Sud.
- longueur totale du réseau est de 31 760m, le diamètre maximum est de 250mm, surface desservie est de 723ha, débit fourni est de 97l/s sur la station Nord, 40l/s sur la station Sud.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Le projet a pour objectif de développer un réseau d'irrigation sur 722ha de surface agricole. Le secteur concerné est essentiellement viticole à l'exception1% de la surface qui est destinée à la production d'arbres fruitiers.
Les évolutions climatiques engendrent des contraintes fortes sur l'activité agricole : baisse de la production, avancée des dates vendanges, défauts de qualité, chute des revenus agricoles menaçant la pérennité des exploitations, risque d'abandon et d'enfrichement des parcelles. Aussi, développer l'irrigation sur les secteurs de Cavanac, Palaja, Cazilhac et Couffoulens doit permettre de compenser le stress hydrique notamment et maintenir l'activité viticole.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Phasage prévisionnel des travaux : - 2017 constitution de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation, réalisation des études réglementaires, - 2018 implantation des stations de pompage et création des réseaux,
- 2019 - 2020 : mise en eau du réseau.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Le gestionnaire de l'ouvrage sera l'A.S.A d'irrigation créee.

La décision de l'autorité environnem Déclaration 4.5 Dimensions et caractéristiques du p	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris projet et superficie globale de l'opération - préciser eurs caractéristiques	cation(s).
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation COUFFOULENS (11250) Les parcelles cadastrales concernées sont: - A0731 - C0009	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	ALL STATES OF THE STATE OF THE STATES OF THE
4.7 S'aait-il d'une modification/extension	rojet et	Oui Non 🗸

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZONE ZNIEFF DE TYPE I et II
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	·
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	0	×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	0	×	
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	X		AAC DE MAQUENS
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

4.1 la projet	envisagé est-il suscen	tible d	'avoir l	disponibles es incidences notables suivantes ?
Veuillez com	pléter le tableau suiva	nt :	avon I	CO INCIDENCE OF THE CONTROL OF THE C
	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Prélèvement des eaux superficielles du fleuve Aude Besoin estimé à 536 200m3 / an
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu nature			×	

		T	T	Zone ZNEIFF I et II partiellement
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X		one in particular recomparation of the second of the secon
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Station de pompage

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	
, ropolation	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X	
approuves	nces du projet identii ? Non X Si oui, décriv		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	nces du projet identifié		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joi ne annexe traitant de ces éléments) :	effets indre
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
Au	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluat nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	ion
	8. Annexes	
8	.1 Annexes obligatoires	
		X
8	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	×
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Carte: enjeu EAU

Carte: enjeu ENVIRONNEMENT

Photos aériennes : station de pompage

prise d'eau

Etudes d'avant-projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Carcassonne

le, 21 Mars 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

